

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrice LAURENT, Michel LABOURDETTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christian LÉCHIT, Philippe GARCIA, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Nadia GRAMMONTIN, Didier REY, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Francis LAYUS, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Henri POUSTIS, Michel LAURIO, André CASSOU, Maïthé MIRASSOU, Michel BARBÉ.

Etaient absents ou excusés : Mme Aline LANGLÈS, MM. Louis COSTEDOAT, Jean-Luc MARTIN.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU, DE PAPIER ET DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET SES COMMUNES MEMBRES – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 22 JUIN 2017 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 4 mai 2017 pour une remise des offres le 7 juin 2017.

Le présent accord-cadre avec minimum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 avec les organismes suivants :

- Lot n° 1 : Communauté de communes de Lacq-Orthez, communes de Sallespisse, Mont, Urdès,
- Lot n° 2 : Communauté de communes de Lacq-Orthez, communes de Sault-de-Navailles, Mont, Urdès, Ozenx-Montestrucq, Besingrand, Sarpourenx, Castétis, Monein,
- Lot n° 3 : Communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Lot n° 4 : Communauté de communes de Lacq-Orthez, communes de Sault-de-Navailles, Mont, Urdès, Ozenx-Montestrucq, Besingrand, Sarpourenx, Castétis, Monein.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la communauté de communes de Lacq-Orthez. Il a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre assurera l'exécution de l'accord-cadre.

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

Lots	Désignation	Minimum HT
1	Consommables informatiques pour imprimantes de bureau	12 000 €
2	Fourniture de papier blanc non imprimé	5 000 €
3	Fourniture de papier et consommables pour traceur	1 000 €
4	Fournitures de bureau	17 000 €

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Il a été remis 13 plis dans les délais sur l'ensemble des lots.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 22 juin 2017 à 10h a décidé d'attribuer les accords-cadres aux entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Entreprise	Montant estimatif € HT
1	Consommables informatiques pour imprimantes de bureau	ESI France (67910 La Wantzenau)	12 766,90 €
2	Fourniture de papier blanc non imprimé	Bureau + (64140 Lons)	4 156,75
3	Fourniture de papier et consommables pour traceur	Déclaré Infructueux	
4	Fournitures de bureau	Actuel Bureau (64300 Orthez)	7 555,29 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les accords-cadres avec les attributaires désignés par les membres de la Commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 12/07/2017